NOTE

Destinataire(s) :	Aux clubs, écoles et associations régionales membres de Patinage Québec
Expéditeur(s) :	Anne Desjardins
Date :	Le 21 octobre 2026
Objet :	Nom de votre club ou école de patinage

Bonjour à tous,

Dans les dernières semaines, nous avons reçu plusieurs messages au bureau de Patinage Québec concernant le nom des clubs et des écoles de patinage qui est utilisé lors des compétitions 2026-2027. Plusieurs nous mentionnent que le nom du club ou de l'école n'est pas le bon ou devrait être modifié. Prenez note que le nom utilisé lors des compétitions est celui inscrit dans la base de données de Patinage Canada. Il s'agit du nom officiel du club ou de l'école de patinage au Registraire des Entreprises du Québec (REQ).

MODIFICATION DU NOM

Si vous désirez modifier le nom de votre club ou école de patinage, il ne suffit pas d'ajouter le nouveau nom dans l'Index des noms au REQ, il faut modifier le nom officiel. Pour ce faire, vous devez faire une demande de lettres patentes supplémentaires en remplissant le formulaire RE-502 du REQ.

Voici les étapes :

1. Aller sur le site Internet du REQ pour télécharger le formulaire RE-502 (Demande de Lettres patentes supplémentaires);
2. Remplir le formulaire RE-502 en suivant les directives indiquées dans le formulaire du REQ;
 a. Assurez-vous de faire une recherche de nom au REQ et de réserver le nom que vous désirez utiliser au besoin (voir site Internet du REQ);
3. Faire approuver vos lettres patentes supplémentaires par résolution de votre conseil d'administration;
4. Faire entériner les Lettres patentes supplémentaires en assemblée générale extraordinaire en suivant vos règlements généraux;
5. Envoyer le formulaire RE-502 au REQ avec la documentation requise indiquée dans le formulaire;

6. Envoyer à Patinage Québec une copie de votre formulaire RE-502 et la lettre d'approbation du REQ en version électronique PDF;
7. Conserver une copie originale dans les registres du club ou de l'école de patinage.
8. Conserver une copie, dans un endroit facilement accessible, pour consultation par les membres en règle du club ou de l'école de patinage, au besoin.

Prenez note que c'est Patinage Québec qui communiquera avec Patinage Canada pour effectuer le changement de nom lorsque celui-ci sera officiel.

Bonne saison !

Anne Desjardins
Coordonnatrice Clubs et Régions
Patinage Québec